



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

MAITRISE D'OEUVRE - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

N° du CCTP :

COMMUNE DE LOCTUDY
Place des Anciens Combattants
BP 2
29750 LOCTUDY cedex

Tél : 0298874002

SOMMAIRE

1 - Périmètre de l'étude	3
2 - description des travaux.....	3
3 - études fournies au maître d'œuvre	4
4 - calendrier prévisionnel des travaux.....	4
5 - présentation générale - objet de l'étude	4

1 - Périmètre de l'étude

La mission de maîtrise d'œuvre concerne le réseau d'évacuation des eaux pluviales et le réseau d'assainissement collectif des eaux usées dans divers secteurs de la commune

Le programme des travaux sur le système d'assainissement de la commune comprend les aménagements à réaliser sur :

- Le réseau d'eaux usées suite aux inspections télévisées ;
- Les regards isolés en mauvais état (infiltrations, racines, dégradations) ;
- Les postes de refoulement non étanches ou à remplacer
- Les réservoirs ou trop pleins (reprise, pose de clapets) ;
- Le réseau communal d'eaux pluviales.

Ce programme résulte du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées qui a été établi sur la commune par les sociétés HYDRATEC et SBEA.

Ce schéma sera communiqué au candidat retenu.

2 - description des travaux

Les travaux consisteront principalement en :

- 1- Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées dans la rue Hent Feunteun ar Goucou. Le montant des travaux (réseau gravitaire) est estimé à la somme de 50.000 € HT.
- 2- Travaux ponctuels à réaliser sur 26 regards d'eaux usées avec pose de bouchons et sur les postes de refoulement de Lodonnec, du Traon et des Sables Blancs. Le montant des travaux est estimé à la somme de 42.000 € HT.
- 3- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées dans diverses voies situées sur les bassins versants des postes de refoulement suivants :
 - Poste de refoulement de Kerloch : le montant des travaux est estimé à la somme de 290.000 € HT.
 - Poste de refoulement de la rue du Port : le montant des travaux est estimé à la somme de 430.000 € HT.
 - Poste de refoulement de Langoz : le montant des travaux est estimé à la somme de 320.000 € HT.
 - Poste de refoulement de Lodonnec : le montant des travaux est estimé à la somme de 190.000 € HT.
 - Poste de refoulement du Suler : le montant des travaux est estimé à la somme de 80.000 € HT.
 - Travaux sur le réseau gravitaire de la station d'épuration : le montant des travaux est estimé à la somme de 160.000 € HT.
- 4. Travaux d'extension ou de réhabilitation du réseau communal d'assainissement des eaux pluviales sur divers secteurs de la commune en lien avec les travaux sur le réseau d'assainissement collectif des eaux usées précisés ci-dessus. Le montant des travaux est estimé à la somme de 438.000 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux est donc arrêté à la somme totale de 2.000.000 € HT.

3 - études fournies au maître d'œuvre

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées réalisé par les sociétés HYDRATEC et SBEA.

4 - calendrier prévisionnel des travaux

Le délai maximum d'exécution des travaux est de 14 mois.

Planning prévisionnel : la commune souhaite débiter les travaux dès la fin de l'année 2017 à l'issue de la notification du marché de travaux.

5 - présentation générale - objet de l'étude

Le présent cahier des clauses techniques particulières définit les différents éléments nécessaires à une mission de maître d'œuvre comprenant dans un premier temps les études puis le suivi et la réception des travaux.

Le marché concerne l'extension et la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées dans divers secteurs de la commune.

Vous trouverez joint au présent cahier 2 plans du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la commune.

La mission confiée par le maître d'ouvrage comprend les éléments suivants :

- AVP : avant-projet
- PRO : études de projet
- ACT : assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux
- VISA : examen de la conformité au projet et visa des études d'exécutions faites par l'entrepreneur
- DET : direction de l'exécution des travaux
- AOR : assistance aux opérations de réception des travaux.

L'ensemble des éléments de missions ci-dessus énumérés seront conformes aux préconisations du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

)